

Propreté et prévention des biocontaminations

Le diplôme du CAP « propreté et prévention des biocontaminations » est une certification attestant de la maîtrise des techniques de nettoyage et de désinfection appliquée à différents environnements. Par ces activités, le ou la titulaire du diplôme concourt à l'amélioration du cadre de vie, notamment au travail, et à la maîtrise des risques sanitaires en luttant contre les biocontaminations.

Il ou Elle réalise des opérations de nettoyage, de remise en état et de désinfection des locaux et des équipements. Il ou elle s'adapte aux différents contextes d'intervention, en présence ou non des usagers, seul(e) ou en équipe, dans l'objectif constant d'entretenir l'environnement professionnel et de contribuer à la sécurité sanitaire et au maintien de la santé.

Dans le contexte du secteur professionnel qui connaît des évolutions, il ou elle doit donc intégrer dans l'exercice de sa profession : Les évolutions liées à la transition écologique; L'apparition de la robotisation dans le métier; L'évolution des organisations du travail : travail en journée continue; La communication avec des clients de l'entreprise (présentation de l'organisation du chantier); Le développement des compétences relationnelles et de communication liées aux interactions avec les usagers y compris ceux en situation de handicap; L'usage du numérique dans les différentes activités notamment de traçabilité; L'évolution des techniques, des matériels et des produits; Le développement des compétences professionnelles liées à la prévention des risques professionnels.

Le ou la titulaire du CAP « propreté et prévention des biocontaminations » exerce sa profession :

- Dans des entreprises de propreté ;
- Dans les services techniques des structures collectives publiques ou privées

Débouchés

A la sortie de la formation et après l'obtention du diplôme, la dénomination de l'emploi occupé varie selon les profils de poste définis par les employeurs en fonction du statut ou des conventions collectives de référence.

Les appellations les plus courantes des emplois relevant du champ professionnel sont les suivantes : agent de propreté, agent de services hospitaliers, agent de bionettoyage, agent de propreté hospitalière, agent polyvalent, agent en milieu spécifique, agent d'ultra-propreté, laveur de vitres de plain-pied.

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h

Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation

101h30

91h

Période de formation en milieu professionnel (semaines)

6 à 7

6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

Blocs de compétences :

Pôle 1 : Réalisation des techniques de nettoyage et de remise en état

- Organiser son intervention professionnelle
- Réaliser des opérations d'entretien courant manuelles
- Réaliser des opérations d'entretien courant mécanisées
- Superviser des opérations de nettoyage robotisées
- Réaliser des opérations de remise en état manuelles et mécanisées
- Mettre en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau

Pôle 2 : Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux

- Réaliser des techniques de bionettoyage
- Intégrer les spécificités du secteur à risques dans son activité de travail
- Appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail
- Appliquer la démarche qualité et environnementale dans le cadre de son activité
- Adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur

Stages

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de **14 semaines**. Pendant la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- découvrir à minima les activités mises en œuvre par une entreprise dans un secteur à risques ;
- s'adapter à différentes situations professionnelles ;
- développer des compétences dans des environnements et avec des équipements différents de ceux de l'établissement de formation ;
- développer une posture professionnelle ;
- mettre en œuvre des compétences relationnelles et de communication au sein des équipes, avec les clients et les usagers y compris les personnes en situation de handicap.

Conformément à la législation en vigueur l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit satisfaire aux conditions de vaccination et aux exigences relatives à la prévention des risques professionnels selon la structure ou l'entreprise d'accueil et le secteur d'intervention.

Pour les formations habilitées au CCF : Les activités confiées en milieu professionnel sont support de l'évaluation des compétences associées à l'épreuve EP1 A en contrôle en cours de formation.

Examen

Épreuves	Coef.
EP1 – Techniques de nettoyage et de remise en état	9 ^(a)
EP2 – Qualité des prestations et maîtrise des risques	7
EG1 – Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	3
EG2 – Mathématiques et physique- chimie	2
EG3 – Education physique et sportive	1
EG4 – Prévention-santé-environnement	1
EG5 – Langue vivante étrangère	1
Épreuves facultatives^(b)	
EF – Arts appliqués et cultures artistiques	Pts>10
EF – Mobilité ^(c)	Pts>10

(a) 1 point de coefficient est attribué à l'évaluation du chef-d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis.

(b) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités proposées. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. Seuls les

points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

(c) Les modalités d'évaluation de l'épreuve facultative de mobilité sont définies dans l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle.

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (CS, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un Bac Pro en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- BAC « hygiène, propreté, stérilisation »

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

Gard (30)

Bagnols-sur-Cèze – Lycée polyvalent Albert Einstein (Public) /

Nîmes – Lycée professionnel Voltaire (Public) /

Haute-Garonne (31)

Toulouse - CFA de la propreté (Privé) A

Hérault (34)

Montpellier – Lycée professionnel Jules Ferry (Public) /

Hautes-Pyrénées (65)

Tarbes – Lycée professionnel privé Vincent de Paul (privé) /

Pyrénées-Orientales (66)

Perpignan – EREA Jean Miro (Public) /

Prades – Lycée polyvalent Charles Renouvier (Public) A

I formation initiale

A formation en apprentissage

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse



26/05/2026

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP